

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 octobre 2023

OBJET	RAPPORTEUR	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2023	M. Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2023.
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juillet 2023	M. Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juillet 2023.
Décisions du Maire	M. Le Maire	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions intervenues depuis le 12 juin 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision n°2023/26 du 12 juin 2023 : Décision portant actualisation des tarifs du Centre Culturel et Sportif applicables pour la saison 2023-2024 - Décision n°2023/27 du 15 juin 2023 : Décision portant demande d'aide financière pour la 1^{ère} Edition du Festival Musique Lamorlaye - Décision n°2023/28 du 3 juillet 2023 : Décision portant demande d'aide financière pour la création d'un parcours Fitness dans le parc du Château (abroge la décision N°2023/22 du 26/04/2023) - Décision n°2023/29 du 12 juillet 2023 : Décision portant signature d'une convention avec le PNR pour le déploiement d'arrêts de covoiturage - Décision n°2023/30 du 19 juillet 2023 : Décision fixant les modalités et le tarif de la prestation de M. Pignon dans le cadre de la Fête du Cheval - Décision n°2023/31 du 19 juillet 2023 : Décision fixant les modalités et le tarif de la prestation de l'association "AG DIOSA" dans le cadre de la Fête du Cheval - Décision n°2023/32 du 29 août 2023 : Décision portant demande d'aide financière pour l'étude Bibliographique (phase 1 - sur hydrogéologie) du risque Inondation par Remontée Nappe à l'échelle locale de Lamorlaye - Décision n°2023/33 du 18 septembre 2023 : Décision portant attribution du marché "d'exploitation des installations collectives de chauffage et d'eau chaude sanitaire" - Décision n°2023/34 du 18 septembre 2023 : Décision portant attribution du marché "Travaux de remplacement de lumières d'éclairage public avec Leds" - Décision n°2023/35 du 22 septembre 2023 : Décision portant signature d'une convention avec la CCAC pour la réalisation de travaux de réfection des passages à chevaux sur la voirie communale - Décision n°2023/36 du 25 septembre 2023 : Décision portant attribution du marché « Organisation des classes de neige »

<p>Approbation du PLU</p>	<p>M. Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, par 23 voix « pour » et 3 abstentions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la révision du Plan Local d'Urbanisme, joint en annexe, modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associés et des résultats de l'enquête publique sur le projet arrêté le 8 février 2023, - DIT que le Plan Local d'Urbanisme ainsi approuvé deviendra exécutoire après : <ul style="list-style-type: none"> • La transmission de la délibération au contrôle de légalité, • L'accomplissement des mesures de publicité.
<p>Avenant à la convention EPFLO « Pôle Equestre »</p>	<p>M. Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de portage du 4 janvier 2023, intégrant le projet de démolition, - ACCEPTE les modalités d'intervention de l'EPFLO, en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières détaillées dans la convention jointe en annexe.
<p>Adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024</p>	<p>Christine KOECKNER</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
<p>Fixation des durées d'amortissement en M57</p>	<p>Christine KOECKNER</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FIXE les durées d'amortissement des immobilisations, telles que présentées en annexe, - FIXE à 1 500 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur ou celles dont la consommation est très rapide, s'amortissent sur un an, - ADOPTE le principe de l'amortissement au prorata temporis, - DIT que ces nouvelles règles d'amortissement s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2024 dans le cadre de la M57.

<p>Mise en souterrain des réseaux EP/RT rue Louis Barthou entre la rue F. Nicolas et la place du 8 mai 1945</p>	<p>Robert TSCHANHENZ</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE de procéder aux travaux de mise en souterrain des réseaux EP/RT rue Louis Barthou entre la rue Ferdinand Nicolas et la place du 8 Mai 1945, - ACCEPTE la proposition financière du SE60, - AUTORISE le Maire à solliciter le SE60 pour programmer et faire réaliser ces travaux, - PREND ACTE que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux, - AUTORISE le versement d'un fonds de concours au SE60, - INSCRIT au budget communal de l'année 2024 les sommes qui seront dues au SE60, selon le plan de financement prévisionnel joint en annexe, - PREND ACTE que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'un premier acompte à hauteur de 50%, - PREND ACTE du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et du solde après achèvement des travaux.
<p>Mise en souterrain des réseaux BT/EP/RT rue Louis Barthou entre la place du 8 mai 1945 et la rue du G. Leclerc, et entre la rue F. Nicolas et la rue du Beau Larris</p>	<p>Robert TSCHANHENZ</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE de procéder aux travaux de mise en souterrain des réseaux BT/EP/RT de la rue Louis Barthou entre la place du 8 Mai 1945 et la rue du Général Leclerc, et entre la rue Ferdinand Nicolas et la rue du Beau Larris, - ACCEPTE la proposition financière du SE60, - AUTORISE le Maire à solliciter le SE60 pour programmer et faire réaliser ces travaux, - PREND ACTE que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux, - AUTORISE le versement d'un fonds de concours au SE60, - INSCRIT au budget communal de l'année 2024 les sommes qui seront dues au SE60, selon le plan de financement prévisionnel joint en annexe, - PREND ACTE que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'un premier acompte à hauteur de 50%, - PREND ACTE du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et du solde après achèvement des travaux.

Création du Budget annexe Centre Municipal de Santé	M. Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACCEPTE de créer le budget annexe « Centre Municipal de Santé » , - AUTORISE Monsieur le Maire à opérer les écritures d'ordre et budgétaires entre le budget principal de la Ville et le budget annexe, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
Création de postes pour le fonctionnement du Centre Municipal de Santé	M. Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur Le Maire à créer les postes présentés afin de permettre le fonctionnement du centre municipal de santé, - DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes seront inscrits au budget annexe du centre municipal de santé.
Mise en place du RIFSEEP pour l'emploi de médecins et d'assistant(e) médical(e)	M. Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - INSTAURE le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emploi des médecins et infirmiers territoriaux, selon les modalités déterminées, - AUTORISE Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et du complément indemnitaire annuel, dans le respect des principes définis, - INSCRIT chaque année au budget, au chapitre 012, les crédits nécessaires au versement de cette prime.
Tarif du panier des soins	M. Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE l'application du tarif des médecins généralistes conventionnés du secteur 1 au centre municipal de santé, c'est-à-dire le tarif conventionnel fixé par la sécurité sociale et servant de base au remboursement de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

<p>Adhésion à l'Accord National des Centres de Santé</p>	<p>M. Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE d'adhérer à l'accord national des centres de santé, - AUTORISE l'encaissement des recettes correspondantes calculées par la CPAM en fonction des actions mises en œuvre dans le centre municipal de santé, - PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus lors de l'élaboration du budget du centre municipal de santé, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.
<p>Convention de groupement Vidéoprotection avec la CCAC</p>	<p>M. Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la participation de la Ville de Lamorlaye à un groupement de commandes pour la passation de marchés publics en matière de vidéoprotection, - APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet figure en annexe, - DESIGNE les représentants suivants pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ M. Pierre-Yves BENGHOUI en qualité de titulaire, ▪ M. Robert TSCHANHENZ en qualité de suppléant, - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.
<p>Adhésion des communes de Bellefontaine, Lassy, Le Plessis-Luzarches et Seugy au SICTEUB pour la compétence « eaux pluviales urbaines »</p>	<p>M. Le Maire</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE l'adhésion des communes de Bellefontaine, Lassy, Le Plessis-Luzarches et Seugy au SICTEUB pour la compétence « eaux pluviales urbaines », - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.
<p>Dénomination d'un espace public – Square Ballynahinch</p>	<p>Yasmine CHANI</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le changement de dénomination de la place de la Mardelle en Square Ballynahinch, - DIT qu'un panneau sera apposé à cet emplacement « Square Ballynahinch – Ville d'Irlande du Nord – jumelée avec Lamorlaye depuis 1998 ».

Rapport d'activité 2022 du SE60	M. Eric GUERIN	Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : - PREND ACTE du rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise, joint en annexe.
---------------------------------	-------------------	---

LAMORLAYE, le 6 octobre 2023.

Le Maire,



Nicolas MOULA

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal and the name "Nicolas MOULA".